

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Jeudi 14 Décembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 69

Pouvoirs : 15

Membres votants : 84

Date de la convocation : 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Françoise CANU, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS (Suppléant de Jean-Baptiste VOISIN), Pascal DITSCH, François DIEULLE (Suppléant de André VAN DEN DRIESCH), Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Pascal FINET, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Lucette LECLERCQ, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Françoise PREYRE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN.

Etaient absents/excusés : Michel AUGER, Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Louis CHOAIN, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Charles-Edouard DE BROGLIE, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Gérard FAUCHE, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Didier MALCAVA, Camille Brigitte PANNIER, Mickaël PEREIRA, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Pouvoirs : Sabrina BECHET (Donne procuration à Frédérique PARIS), Danielle CAMUS (Donne procuration à Sylvie DESPRES), Manuel CHOLEZ (Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS), Camille DAEL (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Bernard FORCHER (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT), Rémy LECAVELIER DESETANGS (Donne procuration à Lucette LECLERCQ), Didier LECOQ (Donne procuration à Philippe COUTEL), Françoise LEDUC (Donne procuration à André ANTHIERENS), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Marion POULAIN (Donne procuration à Yannick LUCAS), Bruno PRIVE (Donne procuration à Georges MEZIERE), Jean-Jacques PREVOST (Donne procuration à Jean-Michel ADELIN), Josiane VARAISE (Donne procuration à Frédéric DELAMARE), Marie-Lyne VAGNER (Donne procuration à Nicolas GRAVELLE), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL).

Délibération n° 213/2023 : Attribution du marché public de collecte des déchets ménagers en points d'apports volontaires hors sols.

Conformément aux statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et notamment la compétence collecte des déchets ménagers, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place de la TEOM incitative à compter du 1^{er} janvier 2024. Afin d'identifier le nombre de levées réalisées pour chaque usager, il est mis en place des bacs pucés ainsi qu'un maillage de colonnes à destination des usagers en résidence secondaire ou ne pouvant avoir de bac. Dans ce cadre, un marché d'achat de colonnes a été attribué par le Conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie le 27 septembre 2023. Il est maintenant nécessaire de passer un marché de collecte des colonnes en apports volontaires.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation a été lancée le 27/10/2023, pour une remise des offres fixée au 29 novembre 2023 à 09h00. Au regard de son estimation, le présent marché a été passé dans le respect des dispositions des articles L.2124.1, L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 et suivants du Code de la commande publique selon une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Conformément aux articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, le présent marché est passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande sans seuil minimum et avec seuil maximum : 1 600 000 euros HT.

À l'issue du délai de consultation, trois offres ont été déposées dans les délais impartis :

- SEPUR ;
- VEOLIA/IPODEC ;
- MINERIS ENVIRONNEMENT.

Au regard d'une part, des offres transmises par les opérateurs économiques dans le cadre de cette consultation et d'autre part, de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 06/12/2023 à 14h00, a décidé d'attribuer ce marché à la société ayant présenté l'offre économique la plus avantageuse, à savoir :

SEPUR
ZA DU PONT CAILLOUX - ROUTE DES NOURRICES
78850 Thiverval-Grignon
France
SIREN : 35005058900240
Tél : 01.30.79.20.10
www.sepur.com

Le présent marché est conclu pour une durée de 24 mois renouvelable une fois pour une période similaire.

Les crédits nécessaires pour la prestation seront prévus sur le Budget annexe déchets ménagers 2023, au chapitre 011, article 611.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétente en matière de collecte des ordures ménagères ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-11, L.2124-1 et suivants, R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 décembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **PASSE** un marché public relatif à la collecte des colonnes déchets ménagers en apports volontaires ;
- ✓ **ACTE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06/12/2023, d'attribuer ledit marché à la société ayant formulé l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir

SEPUR

ZA DU PONT CAILLOUX - ROUTE DES NOURRICES
78850 Thiverval-Grignon
France
SIREN : 35005058900240
Tél : 01.30.79.20.10
www.sepur.com

Pour un montant maximum de 1 600 000 € HT

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dernier ainsi que tous les documents relatifs à cette décision ;
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives au présent marché seront supportées par le Budget annexe déchets ménagers 2023, au chapitre 011, article 611.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
69	15	84	0	84	0	84

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.